

Les volumes de granulés certifiés Din+ en forte progression en France



Posté par Frédéric DOUARD le 15 novembre 2013 • Dans la catégorie [Articles en ligne, Briquettes & granulés](#) • Zone géo : [France](#) • Mots clés : [Certification](#), [Granulés-pellets](#) • Donnez votre avis [dans les commentaires](#)

[Article paru dans le Bioénergie International n°27 de octobre 2013.](#)



Granulés de bois certifiés DIN Plus, photo Frédéric Douard

Depuis 2005, le marché des granulés de bois poursuit son ascension avec une croissance à deux chiffres partout en Europe. Si la courbe de la production française (près de 800000 tonnes sur la saison 2012-2013), suit bien celle de la consommation, des hivers rigoureux et longs comme le dernier en date rendent les consommateurs plus exigeants quant à la réactivité des fournisseurs mais également plus exigeant quant à la qualité livrée. Parmi les certifications, il en est une qui profite fort bien de cette attente, c'est la DIN+.

En effet, en une seule année, la **certification allemande** a labellisé 50% de producteurs français en plus. De 9 producteurs certifiés en 2011, DinCertco, le certificateur allemand, en compte 14 en 2012. Ceci s'explique d'abord par le fait que la marque, qui a été la première à certifier des granulés de bois il y a 10 ans, jouit d'une bonne image de marque, y compris en France, ou cette image a été largement relayée par les distributeurs d'équipements de chauffage, soucieux de limiter les problèmes de SAV. **La progression s'explique aussi en 2012 par l'arrivée sur le marché du granulé de grands distributeurs et revendeurs de combustibles, qui pour la plupart, ont choisi de se faire certifier par la marque Din+.**

Et si aujourd'hui près de 80% de la production française de granulés est certifiée par une ou plusieurs certifications, des progrès restent à réaliser pour rendre les certifications encore plus efficaces. Pour **Din+**, les prochaines avancées concerneront en particulier la mise en place de dispositifs encore plus rigoureux pour **la détection et le traitement des fraudes**. En effet, **certaines entreprises non certifiées et/ou mal intentionnées utilisent les marques et les logos des certifications pour communiquer et commercialiser des produits non certifiés**, des pratiques qui engendrent une mauvaise publicité pour la filière dans son ensemble.